6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : À LILLE N° 1.02 — À ROUBAIX N° 3.24 — À LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr. — Autres Départements. . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr. — Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger

Mardi 22 Décembre 1908

GRAVES ACCIDENTS SUR LE RÉSEAU DU NORD : TROIS TUÉS

Mendicité Electorale

La discussion générale du budget pour 1909 devant le Sénat, a donné lieu à un débat, d'une forme particulièrement personnelle et intéressante, entre l'honorable M. Poincaré, rapporteur général, et l'éminent ministre des Finances, M. Caillaux.

Le duel, il faut bien appeler les choses par leur nom, avait lieu, vous le pensez bien, non point entre deux hommes, mais entre deux systèmes financiers, plus que cela, entre deux opinions, j'allais dire deux dogmes politiques et économiques.

Je suis parmi ceux qui rendent au *talent oratoire* de M. Poincaré la justice qui lui est due. J'admire l'impeccable correction de son verbe, l'harmonie de ses *périodes oratoires*, la finesse de ses saillies, qu'une préparation savante fait supportable, encore qu'elles soient parfaitement méchantes. C'est d'ailleurs cette dernière forme qui me paraît caractériser l'éloquence de M. Poincaré. En parlant très bien et beaucoup, éviter de dire toute sa pensée, ou bien, avec la même facilité, parler peu pour dire beaucoup.

C'est ainsi qu'après avoir entendu M. le rapporteur général sonner le tocsin sur la situation, constamment aggravée, du budget de l'Etat, nous avons eu le regret de constater son mutisme, à propos du système *financier spécial*, qui pourrait rétablir ce fameux équilibre, après lequel nous courons, et satisfaire aussi les *espérances légitimes* de la démocratie toujours déçue.

A défaut de précision du côté de M. *Poincaré, il sera bien permis*, sans doute, au plus humble des admirateurs de sa littérature parlementaire, de scruter sa pensée intime et de l'étaler au grand jour, trop heureux du démenti s'il venait à se produire.

Les dépenses vont s'accroissant, dans des proportions inquiétantes, nous affirme *M. le rapporteur général*, et il nous fallut bien sa propre information, son propre aveu, qu'il en est ainsi chez tous nos voisins, pour nous rassurer un peu.

Si j'ai bien souvenir de son discours, que j'ai scrupuleusement écouté, l'augmentation a atteint, cette année, trois cent millions. Le chiffre est respectable et je m'associerais volontiers à M. Poincaré pour en déplorer la fulgurante expression, si nous pouvions tomber d'accord sur les sous-chapitres, sur les détails de ces dépenses énormes.

Hélas ! combien de circonstances nous tirent distants l'un de l'autre !

C'est dans une de ces douceurs apaisantes de son langage, et comme par prétention, que M. Poincaré parla des cent trente cinq millions de dépenses nouvelles, sur trois cents et quelques, que nos coûtent les services de la Guerre et de la Marine de guerre. Comment donc, cent trente cinq millions, c'est pour rien et le « Pompon » de la France en vaut bien davantage ! Nous ne sommes point *privés*, d'ailleurs, du petit refrain patriotique obligatoire, par lequel, en ce discours, — comme dans tous ceux du même genre, — on entraîne le vote et l'on continue la danse des millions.

L'augmentation des dépenses, pour *ce qui* a trait aux œuvres de solidarité, à raison de la loi d'assistance du 14 juillet 1905, dite des vieillards et des *incurables*, — cette augmentation est citée, sans trop de chagrin, il faut en convenir, par M. le rapporteur général. Elle est relativement faible et, au surplus, dans le monde politique ou social où règne M. Poincaré, la loi d'assistance conserve encore un parfum de charité qui masque l'acte de restitution timidement esquissé par cette loi. On n'y aperçoit pas, ou l'on feint de ne pas y apercevoir le premier succès remporté par la lutte de classe, au profit du prolétariat. Mais M. Poincaré ouvre toutes grandes les écluses de son ressentiment bourgeois, lorsqu'il fait allusion aux dépenses des services publics. Il a même trouvé un mot particulièrement blessant pour les fonctionnaires en général, mais qui a eu le mérite de faire tressaillir d'une joie non dissimulée, tous les sénateurs de Droite, sans aucune exception, et qui a soulevé des applaudissements, j'ai eu le regret de le constater, ailleurs que sur les bancs de la Droite, par erreur, sans nul doute, et parce qu'on n'avait pas saisi, tout d'abord, la portée de l'expression.

« Mendicité électorale » ! Tel est le *mot* dans sa pittoresque crudité. Laissons à M. Poincaré, ce qui appartient à M. Poincaré, et à ses amis politiques. Il leur pèsera, plus tard ; au candidat président du Conseil des ministres surtout.

Car ce n'est point seulement du trop grand nombre de fonctionnaires que se plaignent nos ineffables réactionnaires, c'est de la tendance du Parlement à améliorer, de temps en temps, la situation matérielle des employés de l'Etat.

En vérité, c'est un comble !

L'accroissement du nombre des fonctionnaires se justifie, la plupart du temps, par l'extension des services publics. Il est inévitable, au fur et à mesure que l'Etat met la main sur de nouveaux services, et par exemple, dans cette magnifique étape sociale qu'est le rachat de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Quant aux traitements que l'on sert à *cette catégorie si terriblement opprimée* de citoyens, qui de nous ignore combien ils sont modestes, ridiculement dérisoires pour la masse des petits, pour ceux qui font la rude besogne.

Que les douaniers, les facteurs des postes, les employés de chemins de fer, les cantonniers de nos voies publiques dont la paye mensuelle n'atteint pas, pour tous, la somme de cent francs, se basardent à réclamer quelque soulagement à leur détresse, et ils seront bien reçus par M. Poincaré et ceux qui l'applaudissent au Sénat.

Il ne faut pas « liarder », selon le mot même de M. le rapporteur général, lorsqu'il s'agit de dépenses militaires, mais s'il est question d'assurer les moyens de vivre à de pauvres diables, dont les familles crient le besoin, c'est autre chose !

Ah ! vous vous adressez à vos députés, à vos représentants aux Conseils généraux, aux Conseils d'arrondissement, au Sénat ! Vous espérez qu'il sera voté quelques maigres subsides en votre faveur aux budgets de leurs assemblées ! Et vous n'avez point de honte ?

« Mendicité électorale ! »

Je serais fort surpris si le mot de M. *Poincaré faisait fortune.*

C'est en vain que les financiers d'Etat de son bord et lui-même, allègueraient *que les finances du pays sont en mauvais* état.

La bonne réponse leur fut faite, par *anticipation, il y a quelques mois*, par un brave homme, aussi pauvre qu'honnête, père de nombreux enfants, et cantonnier de son état.

A ses réclamations, on objectait la pénurie, la mauvaise situation des finances publiques.

« Pour si mauvaise que soit la situation des finances publiques, répondit-il tristement, elle est encore meilleure que la mienne ! »

Dr FLAISSIERES.

Hier & Aujourd'hui

La Nationalisation des Mines

La commission des mines vient d'adopter, sur la proposition du citoyen Zévaès, le projet de résolution suivant :

« Considérant que, nationale par origine, la propriété minière doit rester nationale dans son exploitation :

» Décide d'orienter ses travaux dans le sens du principe de la nationalisation des mines. Une sous-commission sera chargée d'étudier sur place les applications faites en Prusse et en Hollande d'exploitation des mines par l'Etat ;

» La commission s'engage à saisir la Chambre de son rapport avant Pâques ».

C'est donc la loi de 1810 qu'il s'agit d'abroger, cette loi par laquelle Bonaparte dépossédait la nation d'inestimables trésors.

Exposons une fois de plus les données du problème que M. Farjat étudie dans le « Progrès du Loiret » :

Au XVe siècle, au début de l'exploitation de la houille, la propriété minière relevait du droit régalien ; divers décrets de Charles VI, de Louis XI, proclament les droits de la Couronne. Les mines étaient concédées pour 3, 5 ou 6 ans.

Henri IV affirme à nouveau les droits souverains de l'Etat, il fixe les conditions de l'exploitation et assure aux ouvriers des garanties de salaire et de salubrité.

Mirabeau, en 1791, fait consacrer par la loi, les droits imprescriptibles de l'Etat. C'est ensuite sur l'ordre de Napoléon, presque sous sa dictée, que fut élaborée la loi de 1810 ; nous l'avons déjà étudiée ici-même, bien des fois. Cependant, la propriété minière resta toujours précaire : des décrets de 1813, de 1838, de 1840, de 1866 et de 1880, limitent successivement *les droits des concessionnaires*, augmentant leurs charges, précisant les causes de déchéance.

Depuis dix ans, tous les Congrès nationaux des mineurs, à la suite des rapports du regretté *camarade Cotte*, protestent contre la non exploitation par les compagnies, de la moitié des mines concédées et en réclament le retour immédiat à l'Etat.

Les compagnies estiment, écrit M. Farjat, que l'exploitation de ces « réserves », exigeant un nombre plus considérable de mineurs, amènerait une augmentation des salaires, pendant que l'accroissement de production amènerait une diminution des prix de vente. Partie du capital national demeure ainsi capital mort. C'est également, ajoute-t-il, pour réaliser de plus gros bénéfices, que dans la Loire et dans l'Aveyron, des compagnies exploitent certaines mines par « éboulements ». « Le procédé consiste à laisser brûler la mine en permanence. Les deux tiers de la houille — de la fortune publique — deviennent la proie du feu. L'autre tiers peut être extrait par un personnel peu nombreux, mais continuellement exposé. Grâce à ce gaspillage insensé, les gains sont considérables ».

Passant aux mines régulièrement exploitées, l'auteur de cette étude choisit les mines de Lens pour montrer les bénéfices « scandaleux » réalisés par les concessionnaires : il eut pu choisir tout aussi bien Anzin, Courrières, Liévin ou Béthune, nous y avons cent fois insisté. Voici les chiffres qu'il donne :

« Les actionnaires des mines de Lens ont versé à l'Etat, pour exploiter ce capital national, un peu moins de un million et ils ont déjà réalisé des bénéfices qui se montent à plus de 175 millions.

» La Compagnie a émis des actions de 1.000 francs sur lesquels 300 francs ont été versés. L'action aujourd'hui vaut 26 ou 28.000 francs. C'est-à-dire que le monsieur qui a versé 3.000 francs pour dix actions, touche chaque année une dizaine de mille francs ».

Tout cela par l'exploitation d'une propriété nationale ! M. Farjat conclut : Est-il étonnant que dans de pareilles conditions, des législateurs *aient pensé* à la solution proposée par la commission des mines, qui, seule, peut mettre fin à ce brigandage ?

G. DESMONS

CHRONIQUE

LA VICTIME

Les doigts crispés au volant de l'automobile le regard plongeant dans l'ombre épaisse au delà du champ lumineux des phares, les épaules arrondies, le buste porté en avant dans une tension de tout l'être semblant vouloir aider, pour plus de vitesse encore, à l'effort du puissant mécanisme, Robert Maurienne, sans un mot pour l'homme assis à son côté, n'avait qu'une pensée : arriver à temps pour sauver sa fille, sa chère petite Marthe.

Déjà on avait laissé bien loin la ville aux rues désertes, chichement éclairées, endormie dans le grand silence provincial, et c'était maintenant à toute allure, en pleine campagne, sur la route bordée d'ormes aux silhouettes étranges, que le véhicule roulait, s'enfonçant dans les ténèbres avec un ronflement de turbine.

N'accordant à la direction qu'une attention quasi machinale, chauffeur éprouvé au surplus, Maurienne, comme en un mauvais rêve, *revivait alors les heures poignantes* qui avaient marqué la fin de cette journée terrible, après l'inquiétude, dès le matin, au réveil de la pauvre mignonne en proie à un malaise vague et qu'il avait fallu, à peine habillée, recoucher au plus vite ; son état fébrile un peu, son rire éteint, sa joie en allée, ses beaux yeux devenus étrangement graves...

Sans doute, diagnostiquait sa mère, un coup de fraîcheur pris la veille dans le parc : ce ne serait rien... Puis, le soir venu, les symptômes alarmants se multipliant soudain, la voix sombrée, changée, sifflante, et la toux, cette toux rauque, caractéristique du redoutable fléau dont le seul nom, surgi sur leurs lèvres, les avait glacés d'épouvante : le croup, *le croup foudroyant*, noir vautour dont les serres inexorables étreignaient à la gorge leur unique enfant. Tout de suite, la mère s'était affolée, voyant sa fille déjà perdue, saisie d'un accès de désespoir où paraissait chanceler sa raison, incapable dès lors de s'employer utilement auprès de la malade et de soustraire ses larmes à ce regard lucide qui, entre deux quintes, semblait scruter anxieusement le sien comme pour y lire son arrêt. Et lui, non moins bouleversé, certes, et non moins impuissant devant ce mal subit, s'efforçant cependant de garder son sang-froid pour aviser à tout. Un médecin, d'abord vite... Oh ! l'impardonnable faute d'avoir tant attendu ! Mais les médecins étaient à la ville, distante d'une trentaine de kilomètres ; Maurienne n'en connaissait aucun, étranger à ce pays où, au début de la belle saison, il était venu pour la première fois s'installer à la villa des Sycomores... Et ç'avait été le départ précipité dans l'automobile, par cette sombre nuit d'octobre l'éloignement, trop lent à son gré, de la maison où il ne retrouverait peut-être vivant qu'un seul des deux êtres aimés qu'il y laissait.

A présent, c'était le retour éperdu. Le docteur Bourgueil, qu'il ramenait muni du précieux sérum, était là, près de lui, silencieux, effrayé sans doute de cette vitesse dont il n'avait pas l'habitude. Arriveraient-ils à temps !

Deux villages ont été traversés sans qu'aucun appel de trompe eût troublé le sommeil des paysans ; aucun obstacle à cette heure, ni bêtes, ni gens, sécurité parfaite ; la route est bonne, sans courbes brusques, et Maurienne l'a maintes fois parcourue.

Enfin, on approche... Bientôt est atteint le point où le chemin qui aboutit à la villa débouche sur la route, presque à angle droit. Sans même songer à ralentir pour ce virage familier, le conducteur l'aborde résolument... Et voici qu'une chose atroce se produit, ravivant, plus intense la sensation de cauchemar qui obsède Maurienne : un cri, un hurlement prolongé, sinistre, a retenti, en même temps qu'un bondissement insolite des roues de gauche de la lourde voiture projette du côté opposé le buste des deux hommes terrifiés.

L'automobile s'est arrêtée aussi vite que le permettait son allure. Maurienne et le docteur ont mis pied à terre et, s'éclairant d'un des fanaux, se précipitent vers les lieux de l'accident. Un homme est là, gisant au revers du fossé, qui se tord la face sanglante, les membres broyés, semble-t-il, et dont les lamentations redoublent à leur approche. Projetant sur lui la lumière, Maurienne reconnaît un cultivateur du bourg voisin, le père Baudry, un des notoires ivrognes du pays, venu probablement là, ce soir de vendange, cuver son vin. Le pauvre diable semble au docteur, qui l'examine, qui le palpe, en pitoyable état. Un bras et une jambe, *pour le moins, ont été* brisés.

— Le diable emporte vos sacrées automobiles ! maugrée le médecin. Voilà de la jolie besogne. Il faut bien vite transporter ce malheureux à son domicile.

— Le village est à plusieurs centaines de mètres d'ici par les chemins de traverse inaccessibles aux voitures, à plusieurs kilomètres en prenant la route, répond Maurienne ; or, nous n'avons pas, vous le savez, un seul instant à perdre.

— Ce n'est pas perdre du temps que de secourir un être en danger de mort, rectifie le médecin.

— Mais, mon enfant, docteur, est aussi en danger de mort ! Accourons auprès d'elle d'abord, et nous reviendrons ensuite nous occuper du blessé.

— Danger pour danger, celui qui vous touche le plus ne m'est pas encore démontré, tandis que celui-ci n'est que trop évident. Mon devoir m'ordonne de pourvoir au plus pressé.

— Docteur, je vous en conjure, venez, partons !

— Impossible. Je ne puis, dans l'état où il est, quitter cet homme.

Ce disant, un mouchoir à la main, le praticien explorait à tâtons le fossé, en quête d'eau fraîche.

La patience de Maurienne était à bout. Chaque minute que prenait ce colloque, auquel se mêlaient les gémissements de la victime, supprimait une nouvelle chance de sauver sa fille. La discussion n'était plus possible. Il s'écria, haussant la voix avec colère :

— Je suis allé vous chercher, vous m'avez suivi, vous êtes à mon service : *je vous ordonne de me suivre !*

— Calmez-vous, monsieur, et croyez-moi : vos craintes, je vous l'ai dit, sont probablement exagérées, car, enfin, sauf des cas heureusement très rares, le mal dont souffre votre enfant....

Il ne put achever. Hors de lui, ayant devant les yeux, la vision nette de sa fillette expirante, de sa femme folle de douleur, seule dans cette maison isolée avec deux ou trois domestiques incapables de l'assister utilement Maurienne avait pris au collet le médecin et d'un bras robuste l'entraînait vers l'automobile.

Au bout du fossé, les plaintes déchirantes redoublaient. Et ce dut être un spectacle terrifiant pour le blessé, s'il en avait conscience, que cette lutte corps à corps, au milieu des ténèbres, entre deux hommes résolus l'un à le sauver, l'autre à le laisser mourir.

Le docteur Bourgueil, petit et corpulent, ne songeait plus à résister à son compagnon, dont la poigne vigoureuse imposait la docilité.

— Allons, dit-il, je cède à la violence.

Maurienne ne s'est jamais souvenu de la façon dont s'était effectuée cette dernière partie du voyage. Ce fut miracle, vu le trouble d'esprit où il se trouvait, qu'il n'eût pas brisé l'auto contre un arbre, dans ce chemin sinueux de près d'une lieue, large à peine pour son passage. Le docteur Bourgueil, homme calme, n'y songe encore qu'en frissonnant.

Il dut convenir, ce bon docteur, qu'un retard d'une heure eût rendu son intervention superflue. Mais le sérum a fait merveille, la petite malade fut sauvée, et les hôtes de la villa lui en ont si largement témoigné leur reconnaissance, qu'il ne garde point rancune à Maurienne de la manière discourtoise et même brutale dont il en use, au besoin, avec messieurs de la Faculté.

Baudry, faute de soins immédiats très vraisemblablement est mort. Le pauvre diable, malgré son vice, était assez bon époux et bon père. La justice a fixé les dommages à allouer aux siens, Maurienne en a voulu doubler le chiffre, et la mère et les enfants sont aujourd'hui les plus « cossus » du bourg — puisqu'il a fallu l'implacable loi des fatalités pour qu'ils devinssent celle-là veuve et ceux-ci orphelins, afin que le grand parc des Sycomores retentît encore, aux beaux jours, des rires clairs et des joyeux ébats de la gentille Marthe.

Auguste DESLINIERES.

Notre Gagnant du Gros Lot

Un billet fourni par nos bureaux fait gagner Cent Mille francs à un brave mineur blessé d'Hélesmes, près Denain

Le gros lot ! Qui avait gagné le gros lot ! Une fièvre s'est emparée de toute la région hier tant la nouvelle d'un ami ayant été choisi par la capricieuse fortune, passionnait tout le monde au suprême degré.

Notre tâche — celle de désigner au public l'heureux veinard — était fortement simplifiée.

LE NUMERO 164.161 AVAIT PASSE PAR LES BUREAUX DU « REVEIL DU NORD-EGALITE ».

C'est nous qui l'avions mis en vente. Restait à savoir dans quelle direction !

Nos recherches nous amenèrent à penser que c'était à Denain que le billet favorisé avait été envoyé. Une rapide et première enquête nous a fourni les renseignements suivants :

Blessé à la mine

Un brave mineur, Félix Lasserre, habitant Hélesmes près de Wallers, âgé de 49 ans, travaillait à la fosse Lambrecht pour arracher au sol, comme font de ses camarades, la houille assurant le pain de la petite famille.

Il y a quelques mois, un grave accident terrassa le pauvre Lasserre. Dans la mine la chûte d'un caillou blessa si grièvement le travailleur qu'il dut renoncer à tout jamais à travailler au fond.

C'était la misère pour la femme. Lasserre avait aussi une fille. Il se désespéra.

Des compagnons organisèrent une soirée en son honneur, en son profit. Un peu d'argent, par cette admirable œuvre de solidarité ouvrière tomba dans les mains de la victime du travail.

A la mine, fosse Lambrecht, on lui donna du travail au jour. Il s'occupa sur le carreau en traînant sa convalescence.

Notre représentant de Denain, le citoyen Leprêtre, apprenant la misère du camarade Lasserre, ne pouvant venir à son aide de fort généreuse façon, lui dit un jour :

« Tiens, voilà toujours un billet de la Loterie de la Presse ! Qui sait si tu ne gagneras pas ! »

Le geste était simple mais beau ! La récompense devait être à la hauteur de cette superbe simplicité !

NOTRE NUMÉRO EST GAGNANT

CE NUMERO VENANT DES BUREAUX DU « REVEIL DU NORD » fut mis précieusement de côté par l'humble ouvrier, comme un fétiche dû à l'amitié contre la mauvais sort qui l'avait durement atteint jusque-là.

Le jour du tirage arriva.

Dès lundi matin on s'arrachait dans la commune d'Hélesmes, — comme d'ailleurs dans toute la région — nos éditions publiant très exactement les numéros gagnants de la Loterie de la Presse.

Mme Lasserre en regardant sur un de nos numéros la liste des privilégiés, s'écria tout à coup :

Mais c'est nous qui avons gagné le gros lot ! **C'EST LE NUMERO DU « REVEIL »** *qui est sorti avec 100,000 francs !*

Le doute ne fut plus possible. On vérifia sur le billet. C'était bien le chiffre exact donné par notre scrupuleux contrôle !

La joie illumina la maison. Les voisines accoururent. Les hommes étaient encore « à la fosse » mais bientôt ils devaient rentrer !

Tout le contentement de la bienheureuse gagnante se reportait sur sa fille chérie, sa raison de vivre, son orgueil de mère !

« Enfin, je n'aurais plus le souci de la penser dans le besoin ! Elle va être riche maintenant ! »

Voilà quel était l'admirable sentiment de cette vaillante épouse d'ouvriers !

Toute la commune était en émoi. On était partout d'accord pour louer la Fortune d'avoir si bien désigné la demeure d'un travailleur courageux et blessé pour y déverser le contenu de sa *corne vermeille d'abondance*.

Il se trouva des gens dévoués pour aller au devant de Lasserre à la sortie de la mine, à l'heure de la remonte, pour lui dire quelle heureuse nouvelle l'attendait au logis.

« C'est pas possible ! s'écria tout d'abord, le brave Lasserre ».

« On ne vous ferait pas une blague pareille, lui fut-il répondu ».

Et en arrivant à sa maisonnette du coron, en voyant l'émotion exultante de sa femme, Lasserre fut bien obligé de se rendre à l'évidence !

Tous nos compliments

Nous sommes heureux d'adresser nos compliments au travailleur infortuné jusqu'ici, mais désormais à l'abri des coups du méchant hasard, qui a pu gagner les cent mille francs de la Loterie des Journalistes du Nord, grâce au *numéro mis en vente* par le « **Réveil du Nord-Egalité** ».

Il nous est des plus agréable de constater que c'est de notre maison de labeur tout consacré à l'affranchissement du prolétariat du travail qu'est sorti ce papier, transformé par la baguette magique du Sort, en petite fortune, que cet or si souvent consacré aux œuvres néfastes du capitalisme va aller porter le bonheur chez d'honnêtes gens, chez des humbles qui ont peiné et souffert et qui garderont dans leurs soudaine élévation le souvenir profond des compagnons de misère et des douleurs de la pauvreté !

A. W.

ECHOS

LES FEMMES RICHES

Un journal anglais donne la liste des dix femmes les plus riches du monde. Les voici :

En tête vient notre vieille amie, l'excentrique Mrs Holty Green qui possède de trois à quatre cents millions.

Mrs Russell Sage, Américaine, hérita de quatre cent vingt-cinq millions. Mais elle en a donné une grande partie à des œuvres de bienfaisance.

Mme Von Bohlen, fille de Krupp, a quatre cents millions.

Mme Anne Walker en compte trois cent-cinquante.

Mme Creel, Mexicaine, a un revenu de vingt-cinq millions.

La duchesse de Roxburghe, née Ogden Goelet, hérita de cent vingt-cinq millions.

La comtesse Szechenyi, née Gladys Vanderbilt, a soixante-deux millions.

La marquise de Graham, fille du duc d'Hamilton, a un revenu de trois millions.

Enfin la fille de sir Blundell Maple a dix-sept cent mille francs à dépenser chaque année.

Mais on oublie Mme Jules Lebaudy, de nationale et patriotique mémoire. La veuve qui rencontrait Syveton nuitamment au Cours-la-Reine a près de deux millions de rentes. Mais elle ne les dépense pas. L'empereur du Sahara peut escompter un bel héritage.

DEMANDEZ PARTOUT

Notre ALMANACH 1909

Les Drames du Chemin de fer

Terriblement, hier, les voies ferrées du Nord furent ensanglantées. - Trois victimes marquèrent de rouge cette fatale journée

Le réseau du Nord a été, hier, le sinistre théâtre de trois mortels accidents, aussi douloureux et terrifiants les uns que les autres.

Deux voyageurs : à Lille, à Wallers, ayant voulu descendre avant l'arrêt complet du train, ont payé d'un atroce supplice cette imprudence.

A Petit-Ronchin, le brouillard fut cause de la mort d'un homme et des souffrances de son épouse....

Pour les premiers, puisse au moins cette tragique leçon servir d'exemple au public. Restons assis jusqu'à l'arrêt du train. N'ouvrons pas les portières ! Qu'est une minute de retard dans l'existence, près du néant de la Mort et de la douleur poignante de ceux qu'on laisse — affolés de désespoir — derrière soi !

A LILLE

Le Directeur de l'Institut Industriel écrasé par l'express

Un horrible accident survint hier soir, en gare de Lille, à l'arrivée du train de Paris. « Un homme vient d'être broyé ! Je l'ai vu !

M. GRUSON

C'est affreux : » Un voyageur jetait ce cri douloureux...

Toute la gare était mise en rumeur. On se précipitait vers le train-rapide.

Sous la dernière voiture, à l'avant, un corps était engagé. On voyait à la blafarde lueur des grandes lampes électriques, deux jambes traînant sur le quai, un demi-torse blanc d'une chemise déchirée, puis, dans l'ombre, sous le vernis du coffre du wagon, il y avait une poitrine, une tête, de l'ombre horrifiante et terrible, de l'ombre qu'on n'osait sonder...

Une personne qui se trouvait dans l'avant dernier wagon donnait aux premiers arrivants des détails.

On reconstituait l'abominable scène !

Trop pressé...

La mort affreuse

Le rapide de Paris 315, qui part de cette ville à cinq heures vingt pour entrer à Lille à huit heures quinze, arrivait hier avec deux minutes de retard.

Parmi les nombreux voyageurs qui se trouvaient dans le train, était M. Gruson, inspecteur principal des Ponts-et-Chaussées, directeur de l'Institut Industriel.

Il revenait d'Amiens, où il avait été assister aux funérailles de M. Raboeuf, inspecteur au chemin de fer.

Le rapide, en entrant en gare de Lille, ralentissait sa marche, ayant encore une dizaine de mètres à faire avant de stopper.

M. Gruson, sans doute pressé de descendre, se tenait sur le bord de la porte ouverte, ayant la main droite sur la barre d'appui...

On le vit osciller en avant, puis tournoyer. Il avait posé le pied sur le bord du quai, mais dans un équilibre mal établi.

Il partit la tête en arrière dans l'intervalle de l'avant-dernier et du wagon de queue. Le haut de son corps fut trappé par le wagon avançant et « coincé » entre le quai et le train du wagon.

Ce fut un instant terrifiant !

Un garde barrière, qui avait vu l'infortuné